

MODÈLE TRANSFERT

CE FORMULAIRE EST UNIQUEMENT UTILISÉ POUR L'ENVOI DANS LE SECTEUR CIVIL
CE FORMULAIRE REMPLI EST DESTINÉ AU MÉDECIN CONSEIL DU SERVICE DE REMBOURSEMENT DE LA DÉFENSE (BFA-M)

IDENTIFICATION DU MÉDECIN/DENTISTE¹		IDENTIFICATION DU PATIENT²	
Dr		Nom/Prénom	
Adresse		Grade	N° Matricule
N° INAMI		Unité	
GSM/Tel		Numéro national	
E-Mail		<input type="checkbox"/> Militaire <input type="checkbox"/> Civil employé par la Défense <input type="checkbox"/> Invalidé temps de paix (ITP) <input type="checkbox"/> Invalidé temps de guerre <input type="checkbox"/> Candidat invalide reconnu <input type="checkbox"/> Autre ayant droit spécial	
<input type="checkbox"/> Médecin/dentiste agréé pour la Défense			

Chère/Cher Collègue,

je vous envoie le patient ci-dessus vers:

la spécialité / le service [] qui n'est pas disponible à L'Hôpital Militaire Reine Astrid (HMRA) ((*) voir verso).

la spécialité / le service [] qui est disponible à l'HMRA.
Pour des raisons d'urgence, j'envoie le patient dans le secteur civil :
 vous trouverez en annexe le certificat médical justifiant la nécessité des soins dans les délais les plus brefs dans la Spécialité / le service mentionné ci-dessus et l'urgence de l'envoi dans le secteur civil.

ATTENTION: C'est la responsabilité du médecin conseil de BFA-M d'évaluer si les conditions nécessaires sont remplies pour une intervention financière de la Défense.

je vous envoie le patient ci-dessus pour:

des soins ambulatoires ;
 une hospitalisation de jour ;
 une hospitalisation ;
 autre : []
 examen chez un médecin conventionné dans le cadre de la médecine de travail ;
 examen chez un médecin conventionné dans le cadre du CME, CMA ou la CMAR(A)³.

ATTENTION Voir les informations importantes au verso, 2^{ème} rubrique.

Toutes les informations médicales et les soins demandés sont mentionnés dans un courrier médical séparé.
 Dans le cas présumé d'un accident de service : une attestation médicale de première constatation est remplie (Modèle 150 pour les militaires - Modèle B du MEDEX pour le personnel civil de la Défense).
 Le Mod 150 a été remis au patient.

À, []	Date []
X _____	
Signature du médecin/dentiste	

¹ Informations nécessaires pour le traitement de la demande et en raison d'une obligation légale incombant au responsable du traitement (Défense) et en référence à la déclaration de confidentialité de la Défense et aux déclarations de confidentialité spécifiques de la DG H&WB, du Service Médical, de la DGHR et/ou de la DGBudFin selon le cas.

² Idem précédent.

³ A16-J Aptitude médicale

DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PATIENT

Vous envoyez ce modèle transfert **IMMÉDIATEMENT**, le cas échéant avec le certificat qui justifie l'urgence, au médecin conseil de BFA-M à l'adresse ci-dessous:

Médecin Conseil BFA-M
Direction Générale Budget et Finances
Division Exécution Budgétaire et Financière
Section Tarification Médicale
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere 1 – Boîte 36
1140 EVERE

IMPORTANT À SAVOIR:

- Comme **ayant droit** de la Défense vous avez droit **au libre choix** du praticien professionnel (médecin, dentiste, kinésithérapeute). Ce choix déterminera la gratuité des soins ou non. Ainsi la Défense ne pourra intervenir dans les coûts que si le prestataire de soins est agréé par la Défense ou si vous avez été envoyé de plein droit vers une spécialité / un service qui n'est pas disponible dans la chaîne militaire (Voir la liste reprise ci-dessous) par celui-ci ou par un prestataire de soins qui travaille en milieu militaire médical.
- Un envoi se rapporte en principe uniquement aux prestations décrites dans le modèle transfert. Cela peut être une série de traitements ou un traitement récurrent pendant une certaine période (**UN an maximum**). Toute autre prestation doit être couverte avec un **nouveau** modèle transfert.
- Les examens médicaux dans le cadre de la médecine du travail et de l'expertise sont intégralement à la charge de l'employeur. Vous ne pouvez pas soumettre ces honoraires et factures à votre mutuelle pour intervention, mais vous pouvez les soumettre à BFA-M par le biais d'une demande de remboursement.
- Veuillez noter! Cependant, **vous aurez besoin d'un nouveau modèle de transfert** d'un médecin militaire ou agréé si le médecin auquel vous avez été référé propose également un traitement **curatif**. Ce traitement curatif relève des règles normales de remboursement de l'AR Soins de Santé (voir aussi le SPS Soins de Santé à la Défense). Si un traitement curatif urgent doit être réalisé immédiatement, vous devez présenter la facture avec les rapports médicaux nécessaires comme pièces justificatives au médecin-conseil de BFA-M. Le médecin-conseil vérifiera si vous avez droit au remboursement du ticket modérateur.
- L'intervention financière par la Défense est toujours limitée aux prestations de soins médicaux pour lesquelles l'INAMI prévoit **un numéro de nomenclature**. A l'exception de certaines réglementations spécifiques, la Défense ne rembourse que la partie ticket modérateur à l'ayant droit. **Des suppléments ou des coûts privés NE seront PAS remboursés.**
- Vous pouvez retrouver les directives et les informations complémentaires dans le cas d'un envoi par un prestataire de soins agréé de la Défense / un prestataire de soins qui travaille en milieu militaire médical sur le site web <https://www.cdsca-ocasc-website.be/fr/services/soins-de-sante-la-defense/>.
- En cas **d'accident de travail présumé**, il est important qu'une attestation médicale des premières constatations soit établie (Modèle 150 pour les militaires - Modèle B du MEDEX pour le personnel civil de la Défense) et qu'elle vous soit remise pour une suite voulue.

Date: | Pour prise de connaissance, signature _____ **X** _____ du patient

(*) Spécialités offertes à l'HMRA de NEDER-OVER-HEEMBEEK

Soins ambulatoires:

Soins psychologiques aigus pour les victimes d'incidents majeurs, conseils, psychothérapie et soutien psychopharmacologique pour les problèmes psychologiques et psychiatriques, soin de la dépendance, Centre d'Oxygénothérapie Hyperbare (CHBO), radiologie/échographie/CT (sauf examens de contraste RX, transrectaux de la prostate, échographies gynécologiques intra-vaginales, examens échocardio, cardio-CT, CT colonography et IRM), consultation de médecine tropicale et conseils aux voyageurs, expertise et consultation en médecine aéronautique, anesthésie (Burn Unit, infiltrations épidurales lombaires et cervicales, extractions de dents de sagesse et assainissement dentaire), Centre Physical Medecine & Rehabilitation (CPMR) (problèmes musculo-squelettiques généraux, thérapie manuelle (manipulations, mobilisations) ; thérapie par l'exercice actif en 1ère et 2ème ligne, plaintes musculo-squelettiques de l'épaule, du coude et du poignet, de la hanche, du genou, de la cheville/pied, mal de dos chronique, douleur chronique au cou, physiothérapie du plancher pelvien, laboratoire de mouvement clinique, test de force isokinétique et rééducation, Extracorporeal Shock Wave Therapy (ESWT), électromyogramme (EMG) de surface, programme de reconditionnement (High Intensity Interval Training (HIIT) run & -bike), conseils de prévention, dépistage préventif des sportifs occupant une fonction tactiques (Pil, SOF...), attelles en thermoplastique, consultations en orthopédie/physiothérapie/médecine du sport, examen EMG, infiltrations de plasma riche en plaquettes, d'acide hyaluronique, de corticostéroïdes, prescriptions supports, prothèses et orthèses, infiltrations péridurales et infiltrations facettaires axiales), programme MeNuFit, dentisterie (obturations et soins préventifs prévus par l'INAMI sauf prothèses amovibles et nomenclature associée après 50 ans, extractions dentaires, prothèses dentaires, plaques de morsure, endodontie (min DETI B), stomatologie, parodontologie (min DPSI 3).

Services d'hospitalisation:

Burn Unit (BU) (brûlures toutes causes, électrocution, dégantage, syndrome de Morel Lavallée, fasciite nécrosante, maladie de Lyel, chez l'adulte et l'enfant), infiltrations de la colonne vertébrale, stomatologie, médecine hyperbare (y compris accidents de plongée), patients en rééducation, militaires ayant subi STRATEVAC et devant être hospitalisés temporairement, procédures dentaires hospitalières (de jour).